

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2017

Le conseil municipal de la commune de Saint Georges en Couzan s'est réuni le Vendredi 27 janvier 2017 à 20h30 en séance ordinaire.

Présents : André Dérory – Serge Adami – Agnès Laurendon – Françoise Deygat - David Buisson – Dominique Bartholin – Serge Marcoux

Absents Excusés : Julien Chavaren – Stéphane Prajalas – Audrey Bessay-Séverine Chazelle

Secrétaire de séance : Serge Marcoux

Monsieur Julien Chavaren donne pouvoir à Serge Marcoux

Madame Audrey BESSAY donne pourvoir à David BUISSON

ORDRE DU JOUR :

- 1) Modification de l'itinérant du CEL
- 2) Demande de subvention ETAT (DETR-FSPIL) Région – Département pour le commerce
- 3) Demande de subvention DEPARTEMENT pour voirie communale
- 4) Avenant APAVE
- 5) Avenant cuisson
- 6) Document unique
- 7) Horaire agence postale
- 8) Questions diverses

1 Modification de l'itinérance du CEL

Suite à la demande du CEL de l'association Familles Rurales Chalmazel de mettre fin à l'itinérance du centre de loisirs lors des « petites » vacances

scolaires, le conseil municipal propose d'alterner le lieu d'activité du CEL par année afin de faciliter le transport et stockage du matériel

2 Demande de subvention ETAT (DETR-FSPIL) Région – Département pour le commerce

Monsieur le maire présente les plans du projet du futur commerce ainsi que les devis estimatifs, le conseil municipal sollicite des subventions auprès de la DETR et de FSPIL (fond soutien investissement local), de la Région et du Département.

Le conseil municipal demande à M Giraudier architecte de fournir un devis pour la maîtrise d'œuvre.

3 Demande de subvention Département pour voie communale

Le conseil municipal demande une subvention au département pour la voirie communale n°5 pour un devis 10 726.50 euros HT soit 14 158.98 euros TTC

4 Avenant APAVE

Le conseil municipal approuve un avenant au contrat pour le versement d'une somme de 2 000 euros (soit quatre versements de 500 euros)

5 Avenant entreprise CUISSON

Le conseil municipal approuve l'avenant décidant une baisse d'attribution d'un montant de - 411.60 euros TTC soit - 343,00 euros HT

6 Document unique

Le conseil municipal accepte de mettre en place le document unique

7 Horaire agence postale

Le conseil municipal décide par vote de ne plus ouvrir l'agence postale le samedi matin

- 3 voix contre
- 6 voix pour

8 questions diverses :

- USEP

Suite à la demande de l'USEP le conseil municipal accepte la demande de subvention de 5 euros par élève soit au total 105 euros pour 21 élèves

- CLECT

M. André DERORY a été désigné comme représentant de la CLECT

- Le conseil municipal décide de maintenir l'éclairage public les weekends des 23 et 30 juin 2017 ainsi que le vendredi samedi dimanche lundi de la fête patronale
- Comité de pilotage RASED, pôle de Boën
Le conseil municipal délibère et accepte de verser un euro par élève pour 21 élèves soit une somme de 21 euros.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire remercie les personnes présentes.

Fait à St Georges en Couzan le 27 Janvier 2017